

## Fiche technique API-BIOXAL ND

<b>Produit</b>	API-BIOXAL ND Usage vétérinaire. Utilisable sous label Agriculture Biologique
<b>Présentation Substance active</b>	Sachets de poudre blanche contenant 886mg d'acide oxalique dihydraté par g.
<b>Utilisations et posologies</b>	<p><b>1) Par dégouttement</b> entre les traverses supérieures des cadres d'abeilles en une seule fois. Verser toute la poudre dans la quantité indiquée de sirop et mélanger jusqu'à sa dissolution (il faut 300ml d'eau et 300g de sucre pour faire 500ml de sirop) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sachet 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop (traitement pour environ 10 colonies en ruches Dadant 10 cadres).</li> <li>• sachet 175 g : dissoudre dans 3,5 l de sirop (environ 50 colonies).</li> <li>• sachet 350 g : dissoudre dans 7,0 l de sirop (environ 100 colonies).</li> </ul> <p>La dose nécessaire est de 5 ml par espace entre-cadre occupé par les abeilles. Le produit doit être administré <u>tiède</u> en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque entre-cadre. La dose maximale est de 50 ml par colonie.</p> <p>Il est déconseillé de répéter le dégouttement. Mais il peut être fait 2 fois à plusieurs mois d'intervalle (été et automne/hiver).</p> <p><b>2) Par sublimation</b> Utiliser un appareil à résistance électrique pour la sublimation. Appliquer 2g de produit par le trou d'envol, ruche fermée. Le temps d'application varie de 30s à 3mn en fonction de l'appareil utilisé (suivre les instructions du fabricant). L'application par sublimation peut être répétée.</p>

**L'acide oxalique est interdit d'usage** car il n'a pas d'AMM, seul l'api-bioxal dispose d'une AMM.

<b>Périodes d'utilisation</b>	Efficacité optimale en absence de couvain : 1) En traitement complémentaire hivernal après d'autres médicaments (dès novembre), 2) En traitement estival suite à arrêt de ponte artificiel par encagement de la reine pendant <i>a minima</i> 24 jours ou suite à retrait de couvain, 3) Traitement d'essaims naturels ou d'essaims nus avant operculation du couvain (dans les 8 jours après le début de ponte).
<b>Mesures de protection</b>	Porter un masque, des gants et des lunettes de protection lors de la manipulation de la poudre (masque FFPP2 pour la confection du sirop, à cartouches ABEK pour la sublimation).
<b>Résidus</b>	Aucune LMR requise. Ne pas utiliser en présence de hausses.
<b>Effets indésirables</b>	Légère agitation et augmentation de la mortalité des abeilles adultes possible après traitement.
<b>Conservation</b>	Poudre dans son emballage d'origine : conservation à température ambiante à l'abri de la lumière et de l'humidité, à l'écart de produits alimentaires, 3 mois après première ouverture du sachet. Mélangé avec le sirop : conservation 24h ; conservation plusieurs mois possible au congélateur.

**Mise à jour RCP : 13/07/2021**

Le lien vers le RCP : <http://www.ircp.anmv.anses.fr/rcp.aspx?NomMedicament=API-BIOXAL+POUDRE+POUR+TRAITEMENT+DANS+LA+RUCHE>